

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260519-078_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Dix Neuf Mai à Dix Huit Heures Trente.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Pierre FAGET, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Christophe CLARET, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bénédicte ROGER.

Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Sandrine JOUE-MACH donne pouvoir à Agnès BLED-GARCIA, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Damien CLET donne pouvoir à Pierre PAGNON, Bastien MONREAL donne pouvoir à Bénédicte ROGER.

Absente : Emilie COUVEZ

En exercice : 27

Présents : 21

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.078/2026

Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, institution du paritarisme et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Madame Agnès BLED-GARCIA, adjointe au maire, indique à l'assemblée que le 10 décembre 2026, auront lieu les élections professionnelles dans la Fonction Publique, en vue du renouvellement des représentants du personnel aux différentes instances : Commissions administratives paritaires (CAP) pour les fonctionnaires ; Commission Consultative Paritaire (CCP) pour les contractuels. Ces 2 instances étant départementales.

En ce qui concerne les Comités Sociaux Territoriaux (CST), et dans la mesure où la commune de Torreilles emploie plus de 50 agents, l'organisation des élections professionnelles relatives au CST relève directement de notre collectivité, tant pour le recensement des effectifs que pour la détermination du nombre de représentants du personnel à élire.

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.251-5 et suivants ainsi que ses articles R.252-30 et suivants ;

VU l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 6 mai 2026, soit au moins six mois avant la date du scrutin, comme prévu réglementairement ;

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 pour déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, est de 69 agents ;

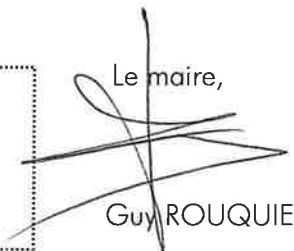
.../...

Le conseil municipal, Oüi l'exposé de madame Agnès BLED-GARCIA, adjointe au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel ;
- DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants de la collectivité, égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ;
- DECIDE le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions pour lesquelles le CST émet un avis ;
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Torréilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **22 MAI 2026**
Et publication du : **22 MAI 2026**

Le maire,


Guy ROUQUIE



La secrétaire,


Bénédicte ROGER